


# Chapitre 10 – La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question

## Contexte

 Pages 316-317 – Point de passage

### L'euro : genèse, mise en place et débats

#### La création de l'Union économique et monétaire

L'idée d'une monnaie unique européenne est née dans le cadre de la CEE, dans les années 1960. C'est en 1992 que le traité de Maastricht crée l'Union économique et monétaire. Cette dernière repose sur la coordination des politiques économiques et budgétaires, la conduite d'une politique monétaire commune et l'emploi d'une monnaie unique. Le traité fixe des critères de convergence (ex : déficit du budget contenu à 3 % du PIB, dette publique limitée à 60 % du PIB) à respecter pour pouvoir adopter la future monnaie commune. Le nom de la monnaie – euro – est choisi en 1995 par le Conseil européen réuni à Madrid. Le symbole € s'inspire de la lettre grecque epsilon ( $\epsilon$ ) et de la première lettre du mot « Europe ». Il comporte deux lignes parallèles symbolisant la stabilité.

#### La monnaie unique en débat

La création de l'Union économique et monétaire et donc de l'euro engendre des débats. Pour ses partisans, il s'agit de parvenir à une plus forte intégration européenne dans le cadre du marché unique, de protéger les économies contre les turbulences financières en créant un environnement stable pour les échanges, de créer une monnaie pouvant rivaliser avec le dollar ou le yen et de maintenir une inflation faible. Pour ses adversaires, l'adoption d'une monnaie unique est avant tout dénoncé comme l'abandon d'un élément emblématique de leur souveraineté nationale et une contrainte en matière de politique économique et budgétaire. Le Danemark et le Royaume-Uni, opposés à l'adoption de la

monnaie unique, obtiennent une clause d'exemption dans le traité de Maastricht. La Suède, elle, se maintient intentionnellement en dehors des critères de convergence prévus par le traité. Pour le reste, tous les pays participant à l'Union économique et monétaire sont censés adopter un jour la monnaie unique.

### **La mise en place de la monnaie unique**

L'euro entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999 dans 11 États membres sur les 15 qui constituent alors l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal). L'euro devient alors la monnaie des transactions bancaires. La politique monétaire est transférée à la Banque centrale européenne (BCE), créée en 1998. Les pièces et les billets sont mis en circulation le 1<sup>er</sup> janvier 2002. La « zone euro » s'agrandit avec l'entrée de la Grèce (2001), de la Slovénie (2007), de Chypre et de Malte (2008), de la Slovaquie (2009), de l'Estonie (2011) et de la Lettonie (2014). En 2015, la Lituanie devient le 19<sup>ème</sup> État membre à adopter l'euro.

### **La crise de la zone euro**

À partir de 2009, dans un contexte mondial de crise financière, la zone euro est fragilisée par l'endettement excessif de certains de ses membres. Les exigences de discipline budgétaire amènent certains pays à réfléchir à des mécanismes de contrôle supranationaux. Pour venir en aide aux États endettés comme la Grèce, l'Irlande, l'Espagne ou le Portugal, un Mécanisme européen de stabilité (MES) est créé, leur apportant, sous conditions, une aide financière. En 2012, un traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire est adopté. Il introduit le principe d'une règle d'or qui impose aux États un équilibre de leurs comptes publics sous peine de sanctions. Mais les mesures d'austérité (diminution des dépenses sociales, par exemple) imposées aux pays frappés par la crise de l'euro ont été douloureuses et ont amené les populations à manifester comme en Grèce, en Espagne ou au Portugal.